



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 23 janvier 2023

Autorité environnementale

Nos réf. : AE/23/44

Vos réf. :

Affaire suivie par : Alby Schmitt

alby.schmitt@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 74 27

Courriel : ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Le Président de l'Autorité environnementale

à

Monsieur le Préfet du Jura

Objet : Accusé de réception d'une demande d'avis de l'Autorité environnementale (Ae).
Dossier : Vouglans-Saut-Mortier : projet d'installation d'une turbine-pompe sur la concession de Saut-Mortier (39-01)

Conformément au II de l'article R. 122-7 du code de l'environnement, vous m'avez adressé par courrier du 10 janvier 2023 un dossier de demande d'avis, relatif au projet cité en objet.

J'accuse réception de ce dossier, parvenu complet le **17 janvier 2023**.

Conformément à l'article R. 122-7 précité, l'avis de l'Autorité environnementale a vocation à être rendu dans un délai de deux mois à compter de cette date.

Cet avis sera, dès son adoption, mis en ligne sur le site internet de l'Ae à l'adresse suivante <http://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/les-avis-deliberes-de-l-autorite-environnementale-a331.html> et vous sera notifié.

Le Président de l'Autorité environnementale
par intérim

Alby SCHMITT

Copie : DREAL Auvergne – Rhône-Alpes

IGEDD / Ae – Tour Séquoia – 92055 La Défense cedex – tél. +33 (0) 1 40 81 23 14
www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html



Autorité environnementale